



ARRETE N° ARR 26.158/K

do

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME NATHALIE DO HUU, CINQUIEME
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET
DES FAMILLES**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 16 avril 2026, Mme Nathalie DO HUU, Cinquième adjointe au Maire, est déléguée pour les domaines suivants les Affaires scolaires et les Familles.

Au titre des Affaires scolaires, Mme Nathalie DO HUU assurera :

- La gestion et le suivi de la sectorisation, des inscriptions scolaires et des demandes de dérogations ;
- L'élaboration, le suivi et le cas échéant la révision de la carte scolaire ;
- Le lien privilégié avec l'Education nationale et l'ensemble de ses interlocuteurs ;
- Le suivi de la bonne utilisation des locaux et des équipements scolaires, durant et hors temps scolaire ;
- Le suivi et la bonne gestion des dépenses de matériels scolaires ;
- L'organisation et la mise en œuvre le cas échéant du service minimum d'accueil (SMA) ;
- Le suivi du financement des écoles privées sous contrat liées à la Commune ;
- La gestion du rapprochement des fratries ;
- La gestion du transport des enfants dans le cadre des activités des écoles ;
- La gestion et le suivi des Projets d'accueil individualisé (PAI) ;
- Le suivi du projet de Territoire d'Innovation pédagogique (TIP) ;

ARRETE N° ARR 26.158/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME NATHALIE DO HUU, CINQUIEME
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES
SCOLAIRES ET DES FAMILLES**

- L'organisation et le suivi de la Restauration scolaire ;
- L'accompagnement des différents projets pédagogiques.
- La gestion des personnels ATSEM des écoles maternelles.
- Le suivi du Plan pluriannuel informatique des écoles.

Au titre des Familles, Mme Nathalie DO HUU assurera :

- Le suivi et la déclinaison du Projet éducatif territorial (PEDT) ;
- L'information et la communication avec les familles ;
- La bonne gestion et le suivi des plannings, des inscriptions et de la facturation ;
- L'animation de l'Espace citoyen du Portail familles.

ARTICLE 2 : Mme Nathalie DO HUU, cinquième adjointe au Maire reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, Mme Nathalie DO HUU devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Education - Familles.

ARTICLE 5 : Mme Nathalie DO HUU, cinquième adjointe au Maire est chargée d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de ses délégations.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARTICLE 8 : M. le Directeur général des Services de la Ville et M. le Trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de présent arrêté.

ARRETE N° ARR 26.158/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME NATHALIE DO HUU, CINQUIEME
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES
SCOLAIRES ET DES FAMILLES**

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame Nathalie DO HUU, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 10 avril 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le : 28/04/2026

Signature spécimen :



Nathalie DO HUU

Acte publié sur le site de la Ville le : 23/04/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 26.158/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A
MADAME NATHALIE DO HUU, CINQUIEME ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE
DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DES FAMILLES

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260410-BRU_AR_25835_1-AR

Date de l'acte : 10/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25835_1

Date de réception en Préfecture : 23 avril 2026